

**GESTIONNAIRE DU SITE**

Le Cumulux Paragliding Club A.s.b.l. est le gestionnaire du site de vol parapente 'Michelau- Réngelschleed'.

**EXIGENCES**

1. Présenter un brevet de pilote valable et agréé FAI indice minimum IPPI 4.
2. Disposer d'une assurance responsabilité civile aérienne valable.
3. Utiliser une voile couverte par un certificat de contrôle valable.
4. Disposer d'un parachute de secours.
5. Utiliser une sellette munie d'un protecteur.
6. Porter un casque adapté au vol libre.
7. Avant son premier vol, contacter le club et se renseigner au préalable des particularités et dangers du site auprès d'un membre actif du club.
8. Respecter la propreté du site et emporter tous ses déchets éventuels.

Le club se réserve le droit de refuser la fréquentation du site en cas de non-observation des conditions précitées.

**DIRECTIVES DE VOL**

1. Une visite de la zone d'atterrissage est recommandée avant chaque vol.
2. Préparer sa voile hors de la zone de décollage.
3. Respecter les règles de priorité, regarder avant de virer.
4. En conditions calmes, limitation de 5 pilotes en vol, pour des raisons évidentes de sécurité.
5. Les membres du club ont priorité au décollage.
6. Procéder à la phase d'atterrissage à partir d'une hauteur de 100m AGL.
7. Pour des vols de distance, l'espace aérien autour du site est à respecter.
8. Pour les pilotes formés, l'espace aérien peut être modifié temporairement (voir section paragliding sector)
9. La fréquence de communication du club est PMR 446,05625 MHz.+ T-CTCS et R-CTCS réglé à 67 Hz

WhatsApp inofficiel



Site web



Facebook



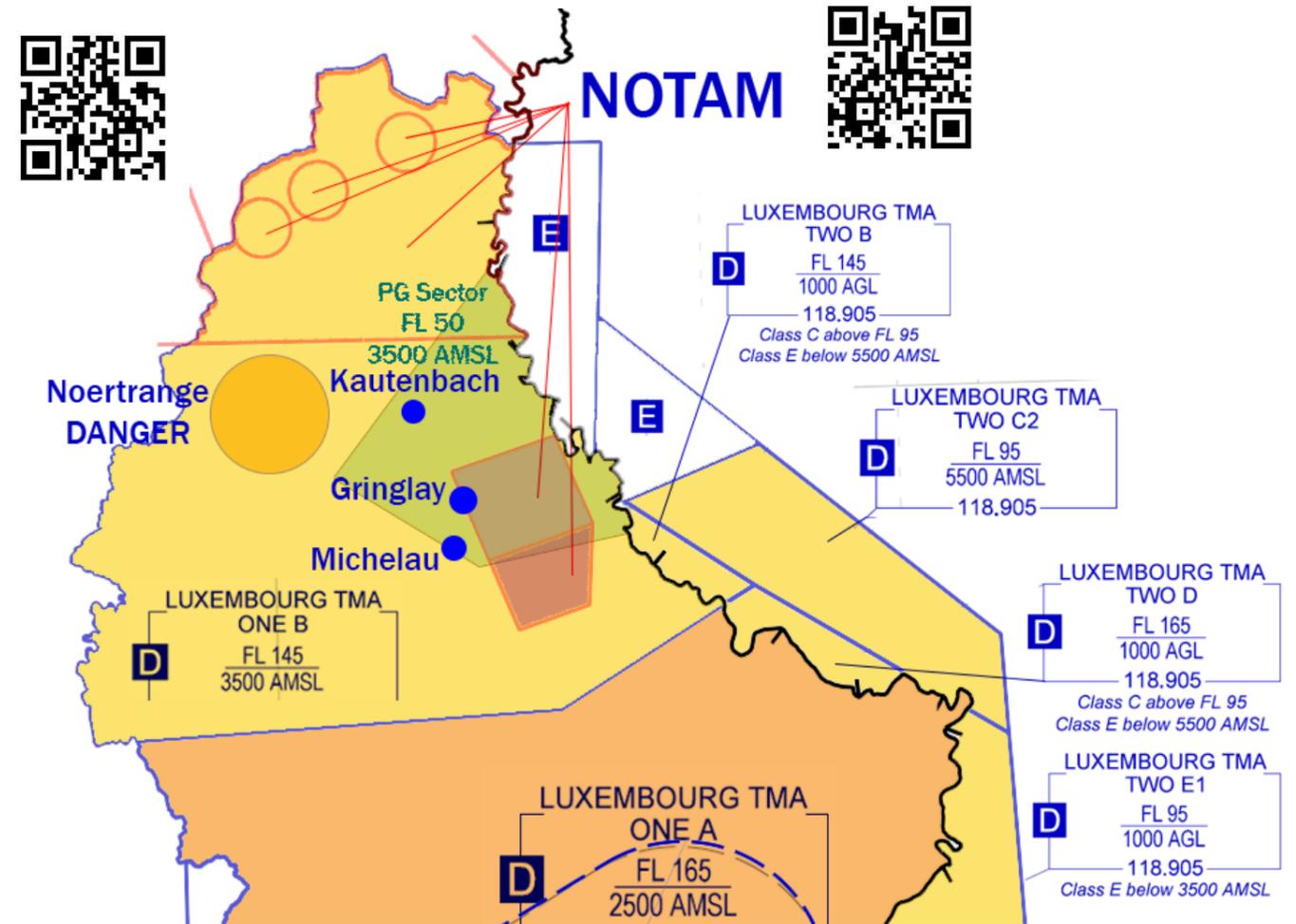
Balise météo



Fichiers OpenAir et KMZ



Twitter Michelau



**Paragliding Sector**

Grâce à de nombreux efforts, le club a pu bénéficier d'aménagements particuliers de l'espace aérien pendant des périodes définies et limitées en nombre et qui permettent d'avoir un plafond à FL50 au lieu des 3500 pieds habituels. Les conditions sont les suivantes

1. Être membre du Cumulux Paragliding Club
2. Avoir suivi une formation spécifique
3. Posséder une radio en fonctionnement et chargée, réglée sur la fréquence donnée par le coordinateur
4. Posséder un instrument de vol permettant de vous situer en altitude et position.
5. Présence d'un coordinateur en liaison avec la tour de contrôle de Luxembourg et les pilotes
6. S'inscrire sur la liste des pilotes auprès du coordinateur.
7. Dégager l'espace aérien entre 3500 FT et FL50 le plus vite possible si demande du coordinateur
8. Signaler lorsqu'on pénètre ou qu'on quitte cette zone

Carte secteur actif



INSTRUCTIONS POUR L'ATTERRISSAGE

- Attention : Interdiction de survoler la ligne de chemin de fer et le village de Michelau lors de l'approche.**

(Zone marque  )

CONSIGNES D'ATTERRISSAGE

- Atterrissage régulier du côté NO du terrain de football le long de la rivière et du côté SO du centre de village de Michelau.
- Zone d'atterrissage de DETRESSE situé au NW de l'atterrissage officiel et au bord SO de la rivière.

DANGERS !

- En cas de vents très forts, s'éloigner de la pente en temps utile afin d'atteindre la zone d'atterrissage.
- En cas d'un vent fort de direction SE, se méfier des turbulences qui peuvent se former en approche de la zone d'atterrissage!

CIRCULATION

- Décollage : interdit de se garer dans la forêt. Se parquer près du réservoir d'eau
- Atterrissage : se parquer le long de la route longeant le chemin de fer
- Remontée : possibilité de remonter à pied (plusieurs itinéraires)

AUTRES CONSIGNES

- Le site « Michelau » est interdit aux paramoteurs.
- Interdiction aux écoles de vol libre d'utiliser le site pour des raisons de formation.
- Chaque pilote vole sous sa propre responsabilité et doit savoir estimer les dangers et les risques qu'il court.
- Le « Cumulux Paragliding Club » n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou de dégâts causés à des tiers.

CONTACTS

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Appel de Secours :                         | ☎ 112               |
| 2. Administration de la Navigation Aérienne : | ☎ (+352) 4798-22000 |
| 3. Service Météo aéroport                     | ☎ (+352) 4798-27300 |
| 4. Contact Cumulux                            | ☎ (+352) 621229703  |

